

REPUBLIQUE FRANCAISE

20001305000014

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE DE WOERTH

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SAUER - PECHELBRONN**

BUDGET PRINCIPAL

**dont la population est comprise
entre 500 habitants et 3.500 habitants**

M14

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

ANNEE 2011

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

SOMMAIRE

Pages	
	I - Informations générales
p.3	A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.4	B - Modalités de vote du budget
	II - Présentation générale du budget
p.5	A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III - Vote du budget
p.10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.12/13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		Jointes	Sans objet
IV - Annexes			
A - Eléments du bilan			
p.19	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		X
p.20	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs	X	
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.20	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.21	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
p.22	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
p.23	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
p.24	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
p.24	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
p.25	A2.9 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)	X	
p.26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
p.26	A4 - Etat des provisions		X
p.26	A5 - Etalement des provisions		X
p.27	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
p.28	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
p.29	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
p.30	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		X
p.31	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		X
p.32	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		X
p.33	A8 - Etat des charges transférées		X
p.33	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
p.34	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		X
p.35	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.35	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.35	B1.4 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.35	B1.5 - Etat des engagements reçus	X	
p.36	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	X	
p.37	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
p.37	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
p.37	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.38/39	C1 - Etat du personnel	X	
p.40	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		X
p.41	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.41	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.41	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.41	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décision en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
p.42	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.42	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement publics ou budget annexe (art. R.2311-1 du CGCT). Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

Affiché le

Budget primitif

2011

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	17738
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	306
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Informations fiscales N-2 (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes					
Taxe professionnelle					
4 taxes					

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	268.948	
2	Produit des impositions directes / population	158.699	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	272.469	
4	Dépenses d'équipement brut / population	184.012	
5	Encours de dette / population	53.280	
6	DGF / population	84.192	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)	17.178	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	100.456	
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)	67.535	
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	19.555	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires au budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 510 000.00	4 833 050.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		676 950.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(3)		5 510 000.00	5 510 000.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	3 448 500.00	-1 242 200.00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		2 346 100.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 448 500.00	1 103 900.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		8 958 500.00	6 613 900.00
---------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	805 000.00		811 000.00	811 000.00	811 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	705 000.00		819 500.00	819 500.00	819 500.00
014	Atténuations de produits	718 500.00		1 957 800.00	1 957 800.00	1 957 800.00
65	Autres charges de gestion courante	2 280 000.00		955 000.00	955 000.00	955 000.00
Total des dépenses de gestion courante		4 508 500.00		4 543 300.00	4 543 300.00	4 543 300.00
66	Charges financières	50 000.00		42 300.00	42 300.00	42 300.00
67	Charges exceptionnelles	16 000.00		43 500.00	43 500.00	43 500.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)	40 800.00		41 500.00	41 500.00	41 500.00
022	Dépenses imprévues	100 500.00		100 000.00	100 000.00	100 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 715 800.00		4 770 600.00	4 770 600.00	4 770 600.00
023	Virement à la section d'investissement (5)	49 000.00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	155 200.00		739 400.00	739 400.00	739 400.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		204 200.00		739 400.00	739 400.00	739 400.00
TOTAL		4 920 000.00		5 510 000.00	5 510 000.00	5 510 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 510 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 467 000.00		75 650.00	75 650.00	75 650.00
73	Impôts et taxes	1 423 300.00		2 867 800.00	2 867 800.00	2 867 800.00
74	Dotations, subventions et participations	1 785 700.00		1 842 500.00	1 842 500.00	1 842 500.00
75	Autres produits de gestion courante	24 500.00		17 500.00	17 500.00	17 500.00
013	Atténuations de charges	38 000.00		11 600.00	11 600.00	11 600.00
Total des recettes de gestion courante		4 738 500.00		4 815 050.00	4 815 050.00	4 815 050.00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	15 500.00		18 000.00	18 000.00	18 000.00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 754 000.00		4 833 050.00	4 833 050.00	4 833 050.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		4 754 000.00		4 833 050.00	4 833 050.00	4 833 050.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

676 950.00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 510 000.00

Pour information

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)

739 400.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. pp. 4 TB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 - RI 021 - DI 040 - RF 042 - RI 040 - DF 042 - DI 041 - RI 041 - DF 043 - RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, en cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	150 000.00		160 000.00	160 000.00	160 000.00
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles	1 844 000.00		2 094 000.00	2 094 000.00	2 094 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	1 000 000.00		1 010 000.00	1 010 000.00	1 010 000.00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	2 994 000.00		3 264 000.00	3 264 000.00	3 264 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000.00		84 500.00	84 500.00	84 500.00
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	100 000.00		100 000.00	100 000.00	100 000.00
	Total des dépenses financières	206 000.00		184 500.00	184 500.00	184 500.00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 200 000.00		3 448 500.00	3 448 500.00	3 448 500.00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	3 200 000.00		3 448 500.00	3 448 500.00	3 448 500.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 448 500.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	1 435 700.00		59 500.00	59 500.00	59 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 435 700.00		59 500.00	59 500.00	59 500.00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	94 800.00		55 000.00	55 000.00	55 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	1 092 200.00		250 000.00	250 000.00	250 000.00
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation... (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participati					
27	Autres immobilisations financières	10 000.00				
	Total des recettes financières	1 197 000.00		305 000.00	305 000.00	305 000.00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 632 700.00		364 500.00	364 500.00	364 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	49 000.00				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	155 200.00		739 400.00	739 400.00	739 400.00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	204 200.00		739 400.00	739 400.00	739 400.00
	TOTAL	2 836 900.00		1 103 900.00	1 103 900.00	1 103 900.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

2 346 100.00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 450 000.00

Pour information

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (11)**

739 400.00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	811 000.00		811 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	819 500.00		819 500.00
014	Atténuations de produits	1 957 800.00		1 957 800.00
65	Autres charges de gestion courante	955 000.00		955 000.00
66	Charges financières	42 300.00		42 300.00
67	Charges exceptionnelles	43 500.00	1 500.00	45 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	41 500.00	737 900.00	779 400.00
022	Dépenses imprévues	100 000.00		100 000.00
Dépenses de fonctionnement - Total		4 770 600.00	739 400.00	5 510 000.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 5 510 000.00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	84 500.00		84 500.00
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	160 000.00		160 000.00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	2 094 000.00		2 094 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)(9)			
23	Immobilisations en cours (6)	1 010 000.00		1 010 000.00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	Charges à répartir sur plusieurs			
020	Dépenses imprévues	100 000.00		100 000.00
Dépenses d'investissement - Total		3 448 500.00		3 448 500.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 3 448 500.00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

1 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 600.00		11 600.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	75 650.00		75 650.00
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	2 867 800.00		2 867 800.00
74	Dotations, subventions et participations	1 842 500.00		1 842 500.00
75	Autres produits de gestion courante	17 500.00		17 500.00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	18 000.00		18 000.00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transfert de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		4 833 050.00		4 833 050.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

676 950.00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 510 000.00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (Sauf 1068)	55 000.00		55 000.00
13	Subventions d'investissement	59 500.00		59 500.00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		737 900.00	737 900.00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	Charges à répartir sur plusieurs			
Recette d'investissement - Total		114 500.00	737 900.00	852 400.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

2 346 100.00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

250 000.00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 448 500.00

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5)	805 000.00	811 000.00	811 000.00
60611	Eau et assainissement	2 000.00	1 800.00	1 800.00
60612	Energie - Electricité	26 000.00	25 000.00	25 000.00
60621	Combustibles	12 000.00	25 000.00	25 000.00
60622	Carburants	18 000.00	12 000.00	12 000.00
60631	Fournitures d'entretien	8 000.00	9 700.00	9 700.00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000.00	20 000.00	20 000.00
60636	Vêtements de travail	1 500.00	1 000.00	1 000.00
6064	Fournitures administratives	15 000.00	15 000.00	15 000.00
6068	Autres matières et fournitures	1 500.00	500.00	500.00
6078	Autres marchandises	1 000.00	1 500.00	1 500.00
6132	Locations immobilières	5 500.00	5 500.00	5 500.00
6135	Locations mobilières	13 000.00	10 000.00	10 000.00
61521	Terrains	1 000.00		
61522	Bâtiments	8 000.00	10 000.00	10 000.00
61551	Matériel roulant	15 000.00	13 000.00	13 000.00
61558	Autres biens mobiliers	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6156	Maintenance	60 000.00	55 000.00	55 000.00
616	Primes d'assurances	43 500.00	45 000.00	45 000.00
617	Etudes et recherches	55 000.00	40 000.00	40 000.00
6182	Documentation générale et technique	3 000.00	3 000.00	3 000.00
6184	Versements à des organismes de formation	11 500.00	2 500.00	2 500.00
6185	Frais de colloques et séminaires	500.00	2 000.00	2 000.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 500.00	1 000.00	1 000.00
6226	Honoraires	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000.00	5 000.00	5 000.00
6228	Divers	50 000.00	15 000.00	15 000.00
6231	Annonces et insertions	2 500.00	2 500.00	2 500.00
6236	Catalogues et imprimés	15 000.00	25 000.00	25 000.00
6237	Publications	16 500.00	20 000.00	20 000.00
6238	Divers	2 000.00	1 000.00	1 000.00
6251	Voyages et déplacements	4 000.00		
6256	Missions	4 000.00	5 000.00	5 000.00
6257	Réceptions	18 000.00	14 500.00	14 500.00
6261	Frais d'affranchissement	23 000.00	20 000.00	20 000.00
6262	Frais de télécommunications	25 000.00	30 000.00	30 000.00
627	Services bancaires et assimilés	500.00	500.00	500.00
6281	Concours divers (cotisations...)	6 000.00	5 000.00	5 000.00
6288	Autres services extérieurs	300 000.00	350 000.00	350 000.00
63512	Taxes foncières	6 500.00	11 000.00	11 000.00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500.00		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	2 000.00	2 000.00	2 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	705 000.00	819 500.00	819 500.00
6218	Autre personnel extérieur	35 000.00	49 000.00	49 000.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	400.00	450.00	450.00
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fo	8 000.00	9 200.00	9 200.00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		50.00	50.00
6411	Personnel titulaire	305 000.00	394 600.00	394 600.00
64111	Rémunération principale	15 000.00	25 000.00	25 000.00
64131	Rémunérations	72 000.00	99 900.00	99 900.00
64168	Autres emplois d'insertion	77 000.00	16 400.00	16 400.00

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 000.00	86 200.00	86 200.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	75 000.00	93 000.00	93 000.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 000.00	7 100.00	7 100.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	16 000.00	10 000.00	10 000.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000.00	1 100.00	1 100.00
6478	Autres charges sociales diverses	1 200.00	1 200.00	1 200.00
64832	Contributions au Fonds de compensation de cessation progress	400.00	1 300.00	1 300.00
6488	Autres charges	15 000.00	25 000.00	25 000.00
014	Atténuations de produits	718 500.00	1 957 800.00	1 957 800.00
739111	Attribution de compensation	718 500.00	716 800.00	716 800.00
739116	Reversement sur F.N.G.I.R.		1 241 000.00	1 241 000.00
65	Autres charges de gestion courante	2 280 000.00	955 000.00	955 000.00
6531	Indemnités	79 000.00	81 500.00	81 500.00
6532	Frais de mission	2 500.00	2 500.00	2 500.00
6533	Cotisations de retraite	2 700.00	2 750.00	2 750.00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de m	100.00	50.00	50.00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	20 000.00	7 000.00	7 000.00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 548 000.00	168 700.00	168 700.00
6558	Autres contributions obligatoires	500.00	500.00	500.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres orga	625 000.00	692 000.00	692 000.00
658	Charges diverses de la gestion courante	2 200.00		
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 508 500.00	4 543 300.00	4 543 300.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	50 000.00	42 300.00	42 300.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50 000.00	42 300.00	42 300.00
67	Charges exceptionnelles (c)	16 000.00	43 500.00	43 500.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500.00	500.00	500.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000.00	6 000.00	6 000.00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		2 000.00	2 000.00
678	Autres charges exceptionnelles	500.00	35 000.00	35 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d) (6)	40 800.00	41 500.00	41 500.00
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	40 800.00	41 500.00	41 500.00
022	Dépenses imprévues (e)	100 500.00	100 000.00	100 000.00
022	Dépense imprévues	100 500.00	100 000.00	100 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 715 800.00	4 770 600.00	4 770 600.00
023	Virement à la section d'investissement	49 000.00		
023	Virement à la section d'investissement	49 000.00		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (7)(8)(9)	155 200.00	739 400.00	739 400.00
676	Différences sur réalisations (positives) transférées en investiss		1 500.00	1 500.00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	155 200.00	737 900.00	737 900.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		204 200.00	739 400.00	739 400.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		204 200.00	739 400.00	739 400.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 920 000.00	5 510 000.00	5 510 000.00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 510 000.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(9) Le compte 6815 doit apparaître si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	38 000.00	11 600.00	11 600.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	38 000.00	11 600.00	11 600.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 467 000.00	75 650.00	75 650.00
70611	Redevances d'enlèvement des ordures ménagères	1 406 500.00		
7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	40 000.00	40 500.00	40 500.00
7078	Autres marchandises	500.00	400.00	400.00
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes		5 950.00	5 950.00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables		12 800.00	12 800.00
7088	Autres produits d'activité annexes	20 000.00	16 000.00	16 000.00
73	Impôts et taxes	1 423 300.00	2 867 800.00	2 867 800.00
7311	Contributions directes	261 800.00	2 815 000.00	2 815 000.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 119 900.00		
7321	Attribution de compensation	24 400.00	22 800.00	22 800.00
7362	Taxe de séjour	17 200.00	30 000.00	30 000.00
74	Dotations, subventions et participations	1 785 700.00	1 842 500.00	1 842 500.00
74124	Dotation d'intercommunalité	1 015 800.00	952 500.00	952 500.00
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	594 800.00	540 900.00	540 900.00
7472	Régions		14 000.00	14 000.00
7473	Départements	45 700.00	90 000.00	90 000.00
7478	Autres organismes	115 300.00	143 100.00	143 100.00
74833	Etat - compensation au titre de la taxe professionnelle	14 100.00		
74835	Etat - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		77 000.00	77 000.00
7488	Autres attributions et participations		25 000.00	25 000.00
75	Autres produits de gestion courante	24 500.00	17 500.00	17 500.00
752	Revenus des immeubles	12 500.00	10 000.00	10 000.00
758	Produits divers de gestion courante	12 000.00	7 500.00	7 500.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		4 738 500.00	4 815 050.00	4 815 050.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	15 500.00	18 000.00	18 000.00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 000.00	16 000.00	16 000.00
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices antérieurs)		500.00	500.00
775	Produits de cessions d'immobilisations		1 500.00	1 500.00
7788	Produits exceptionnels divers	500.00		
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 754 000.00	4 833 050.00	4 833 050.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)(7)(8)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 754 000.00	4 833 050.00	4 833 050.00
---	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	
-----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	676 950.00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 510 000.00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. p. 4 JB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>)

(8) Le compte 7815 doit apparaître si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

BI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opération et 204)	150 000.00	160 000.00	160 000.00
2031	Frais d'études	100 000.00	80 000.00	80 000.00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, pro	50 000.00	80 000.00	80 000.00
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	1 844 000.00	2 094 000.00	2 094 000.00
2111	Terrains nus	40 000.00	40 000.00	40 000.00
21318	Autres bâtiments publics	100 000.00	100 000.00	100 000.00
2138	Autres constructions	950 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencement	50 000.00	50 000.00	50 000.00
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	300 000.00		
21538	Autres réseaux	250 000.00	150 000.00	150 000.00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 000.00	2 000.00	2 000.00
21571	Matériel roulant	40 000.00	32 000.00	32 000.00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	30 000.00	20 000.00	20 000.00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	30 000.00	30 000.00	30 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000.00	30 000.00	30 000.00
2184	Mobilier	3 000.00	10 000.00	10 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000.00	30 000.00	30 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	1 000 000.00	1 010 000.00	1 010 000.00
2313	Constructions	1 000 000.00	1 010 000.00	1 010 000.00
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé) (5)			
	Total des dépenses d'équipement	2 994 000.00	3 264 000.00	3 264 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000.00	84 500.00	84 500.00
1641	Emprunts en euros	106 000.00	84 500.00	84 500.00
18	Compte de liaison : affectation...			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	100 000.00	100 000.00	100 000.00
020	Dépenses imprévues	100 000.00	100 000.00	100 000.00
	Total des dépenses financières	206 000.00	184 500.00	184 500.00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 200 000.00	3 448 500.00	3 448 500.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)(6)			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 200 000.00	3 448 500.00	3 448 500.00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 448 500.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. p. 4 JB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Faire apparaître les comptes 15,29..2,39..2,49..2 et 59..2 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>)

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	1 435 700.00	59 500.00	59 500.00
1321	Etats et établissements nationaux	290 000.00		
1322	Régions	120 000.00	5 000.00	5 000.00
1323	Départements	981 000.00	45 000.00	45 000.00
1328	Autres subventions d'équipement non transférables	40 000.00	9 500.00	9 500.00
1342	Amendes de police	4 700.00		
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		1 435 700.00	59 500.00	59 500.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 187 000.00	305 000.00	305 000.00
10222	F.C.T.V.A.	94 800.00	55 000.00	55 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 092 200.00	250 000.00	250 000.00
18	Compte de liaison : affectation...			
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
165	Dépôts et cautionnement reçus			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	10 000.00		
27638	Autres établissements publics	10 000.00		
Total des recettes financières		1 197 000.00	305 000.00	305 000.00
45...2	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 632 700.00	364 500.00	364 500.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf p 41B - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir Annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	49 000.00		
021	Virement de la section de fonctionnement	49 000.00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)(6)(7)	155 200.00	739 400.00	739 400.00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		1 500.00	1 500.00
28031	Frais d'études	10 600.00	10 650.00	10 650.00
28042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	11 600.00	11 600.00	11 600.00
2805	Concessions et droits similaires, brevet, licences...etc	30 900.00	41 000.00	41 000.00
28121	Plantations		12 750.00	12 750.00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains		378 950.00	378 950.00
281318	Autres bâtiments publics		10 550.00	10 550.00
28138	Autres constructions		134 300.00	134 300.00
281538	Autres réseaux	1 550.00	27 950.00	27 950.00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	400.00	450.00	450.00
281571	Matériel roulant	33 900.00	41 600.00	41 600.00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	7 600.00	8 600.00	8 600.00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	7 900.00	7 900.00	7 900.00
28182	Matériel de transport	250.00	250.00	250.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 000.00	25 850.00	25 850.00
28184	Mobilier	3 850.00	3 850.00	3 850.00
28188	Autres immobilisations corporelles	22 650.00	21 650.00	21 650.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		204 200.00	739 400.00	739 400.00
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		204 200.00	739 400.00	739 400.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 836 900.00	1 103 900.00	1 103 900.00

+

RÉSTES A REALISER N-1 (9)

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)

2 346 100.00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 450 000.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 1B - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(7) Faire apparaître les comptes 15,29..2,39..2,49..2 et 59..2 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre) ou POUR INFORMATION (2)

Art (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant pour information (6)
DEPENSES			a		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Subventions et dettes assimilées		

Besoin de financement = (a + b) - (c + d)

Excédent de financement = (c + d) - (a + b)

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Rayer la mention inutile

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS
 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME
 AUTRES DETTES

A2.1
 A2.2
 A2.3

A2.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	1 517 347.06	945 083.60	126 641.89	42 203.90	84 437.99
<u>Après des organismes de droit non défini</u>					
Crédit Mutuel	1 212 449.02	913 536.18	105 254.18	40 930.19	64 323.99
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
Crédit Agricole d'Alsace	228 673.53	26 678.34	16 418.77	1 173.85	15 244.92
Caisse Fédérale Crédit Mutuel CEE	76 224.51	4 869.08	4 968.94	99.86	4 869.08
<u>Après des organismes de droit public</u>					
... (3)					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)					
... (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 « opérations affectées à l'emprunt » doivent être inscrites ;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 ;

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A2.2 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

A2.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

A2.4

A2.4 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/N)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
Aménagement Progr. SAGEECE Seltzbach	Crédit Mutuel	60 000.00	28 373.08	24 212.24		1 447.03	2.81
Acquisition d'un forage thermal Morsbronn	Caisse Fédérale Cré	76 224.51	4 869.08		5.45	99.86	
PREFINANCEMENT DES PROJETS EN COU	Crédit Mutuel	1 000 000.00	875 000.00	825 000.00	4.57	39 130.63	95.86
ALSABAIL	Crédit Mutuel	152 449.02	10 163.10			352.53	
ZAI Willenbach/Ruisseau/Zacher	Crédit Agricole d'Al	228 673.53	26 678.34	11 433.42		1 173.85	1.33
TOTAL		1 517 347.06	945 083.60	860 645.66		42 203.90	100.00
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL		1 517 347.06	945 083.60	860 645.66		42 203.90	

(1) répartir les emprunts selon le type de taux au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles ;

(2) préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel ;

(3) emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat ;

(4) emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé, ou changement de mode d'amortissement).

(5) indiquer le niveau du taux après opérations d'échange éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisibles, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année ;

(6) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611) et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.5

A2.5 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
	Année	Profil						
TOTAL GENERAL					1 517 347.06	945 083.60		
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					1 517 347.06	945 083.60		
1641 Emprunts en euros (8)					1 517 347.06	945 083.60		
Emprunts à taux fixe					1 517 347.06	945 083.60		
	2002	P	Aménagement Progr. SAG	Crédit Mutuel	60 000.00	28 373.08	5.91	A
	1997	C	ALSABAIL	Crédit Mutuel	152 449.02	10 163.10	0.99	T
	1997	C	ZAI Willenbach/Ruisseau	Crédit Agricole d'Alsace	228 673.53	26 678.34	1.75	T
	2001	P	Acquisition d'un forage th	Caisse Fédérale Crédit Mu	76 224.51	4 869.08	0.50	T
	2008	C	PREFINANCEMENT DE	Crédit Mutuel	1 000 000.00	875 000.00	17.33	T

(1) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) indiquer A pour annuelle, B pour bimestrielle, C pour bimensuelle, M pour mensuelle, Q pour quadrimestrielle, S pour semestrielle et T pour trimestrielle ;

(3) indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois) ;

(5) taux annuel tous frais compris ;

(6) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 «intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668 ;

(8) reprendre la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A2.4 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options) ;

(9) s'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.5

A2.5 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Taux ... (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux ... (3)	Index (4)	Niveau de taux		en (7) intérêts	en capital	
TOTAL GENERAL								42 203.90	84 437.99	
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)								42 203.90	84 437.99	
1641 Emprunts en euros (8)								42 203.90	84 437.99	
Emprunts à taux fixe								42 203.90	84 437.99	
	fixe	Aucun	4.55	fixe	Aucun			1 447.03	4 160.84	
	fixe	Aucun	5.67	fixe	Aucun			352.53	10 163.15	
	fixe	Aucun	5.72	fixe	Aucun			1 173.85	15 244.92	
	fixe	Aucun	5.56	fixe	Aucun	5.45		99.86	4 869.08	
	fixe	Aucun	4.65	fixe	Aucun	4.57		39 130.63	50 000.00	

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunt	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)
	Année	Profil						
Remboursement anticipé avec refinancement de dette								
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette								
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette								

(1) les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du compte c/166 sont équilibrées.

(2) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser :

(3) indiquer A pour annuelle, B pour bimestrielle, C pour bimensuelle, M pour mensuelle, Q pour quadrimestrielle, S pour semestrielle et T pour trimestrielle :

(4) indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables :

(5) indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ..) :

(6) taux annuel tous frais compris :

(7) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 «intérêts réglés à l'échéance» (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

Affiché le

Budget primitif

2011

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunt	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Taux ... (4)	Index (5)	Taux (6) actuariel	Taux ... (4)	Index (5)	Niveau de taux		en (8) intérêts	en capital	
Remboursement anticipé avec refinancement de dette										
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette										
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette										

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CONTRAT DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER
CREDITS DE TRESORERIEA2.7
A2.8

A2.7 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 1/1/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option, le cas échéant	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								charges (1)	produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668 ;

(2) produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768

A2.8 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montants des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989 ;

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs ;

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (l'article L. 2122-2 du CGCT).

CCSP - BUDGET PRINCIPAL	Budget primitif 2011
--------------------------------	---------------------------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A2.9

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecartis d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écartis d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecartis d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
(art. L.2313-1 6°, L5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt Garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
Totaux généraux								
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)								
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)								
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat								
Totaux pour les autres emprunts								

(1) indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser ;

(2) indiquer A pour annuelle, B pour bimestrielle, C pour bimensuelle, M pour mensuelle, Q pour quadrimestrielle, S pour semestrielle et T pour trimestrielle ;

(3) indiquer fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables ;

(4) indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois) ;

(5) taux annuel, tous frais compris ;

(6) taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif ;

(7) indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O) ;

(8) annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668 ;

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
 ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.2
 B1.3
 B1.4
 B1.5

B1.2 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2011										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.3 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Natures des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
etat neant									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif)

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement

B1.4 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
TOTAL							

B1.5 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.6

B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6554	Contributions	Conservation des musées	SYCOPARC		3 120.00
6554	Contributions	Conservation des musées	SYCOPARC		4 140.00
6554	Contributions	Participation statutaire	SYCOPARC		420.00
6554	Contributions	Contribution de fonctionnement	SDIS		101 000.00
6554	Contributions	Contribution d'investissement	SDIS		20 150.00
6554	Contributions	Subvention par habitant	SCOTAN		23 400.00
6554	Contributions	Subvention scolaire Wingén	SIVOM REGION WISSEMBOURG		3 770.00
6554	Contributions	Subvention scolaire soultz s/F	SYNDICAT INTERCOMMUNAL		10 870.00
6574	Subventions	Animations	FDMJC		100 000.00
6574	Subventions	Périscolaire	FDMJC		230 000.00
6574	Subventions	Subvention 2011	ECMU		50 000.00
6574	Subventions	Relais AMAT	ASS ACTION SOCIALE 67		30 000.00
6574	Subventions	Halle garderie	ASS ACTION SOCIALE 67		88 500.00
6574	Subventions	OTI 2011	CCSP - OFI		105 000.00
6574	Subventions	Fédération des PAC - subv	CCSP - PAC - OCM et actions		65 000.00
6574	Subventions	Fédération des PAC - OCM subv	CCSP - OCM aux entreprises		122 000.00
6574	Subventions	Subvention par habitant	MISSION LOCALE ALSACE DU NORD		8 100.00
6574	Subventions	Forfait et visites guidées	AMROF		4 650.00
6574	Subventions	Forfait par an	ASS RADIO AMATEURS		300.00
6574	Subventions	Fonctionnement, poste, actions	ASS MUSEES DU PETROLE		35 000.00
6574	Subventions	Subvention par habitant	ADEAN		14 000.00
6574	Subventions	Section sportive dépt volley	COLLEGE MAC MAHON		1 500.00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Chapitres	Articles	Libellé de l'article	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation	... (1)	... (1)	Total des recettes grevées d'une affectation
		Restes à employer au 01/01/N					
		Recettes					
		Dépenses					
		Restes à employer au 31/12/N					

(1) Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale

CC-SAUER PEHELBRONN

Affiché le

Budget primitif
2011

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

C1

ETAT DU PERSONNEL AU 1 JANVIER (Année N)

GRADES OU EMPLOIS(1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont TEMPS NON COMPLET
ADMINISTRATIVE		6.00	6.00	
ATTACHE	A	1.00	1.00	
REDACTEUR	B	2.00	2.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1RE CLASSE	C	1.00	1.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1RE CLASSE	C	1.00	1.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ME CLASSE	C	1.00	1.00	
TECHNIQUE		5.00	5.00	1.00
INGENIEUR	A	1.00	1.00	
TECHNICIEN SUPERIEUR	B	1.00	1.00	
ADJOINT TECHNIQUE DE 1RE CLASSE	C	1.00	1.00	
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ME CLASSE	C	2.00	2.00	1.00
SPORTIVE		1.00	1.00	
Opérateur des A.P.S.	C	1.00	1.00	
EMPLOIS FONCTIONNELS		2.00	2.00	
D.G.S. DE 10 000 A 20 000 HABITANTS	A	1.00	1.00	
DS TECHNIQUES EPCI DE 10000 A 20000 HAB	A	1.00	1.00	
EMPLOIS NON CITES				
TOTAL GENERAL		14.00	14.00	1.00

POUR MEMOIRE
SITUATION AU 1/1/N-1

CC-SAUER PEHELBRONN

Budget primitif
2011

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (réf Indice brut) (3)	CONTRAT (4)
INGENIEUR	A		588	
CONTRAT CAE			0	
AGENT ACCUEIL TOURIST.	C		328	
ADJ. PATRIMOINE 2 ^e CL.	C		333	
CONTRAT CAE	C		0	
TOTAL GENERAL				

ADJ. TECHN. 2^e CL. C

297

(Budget annexe CADT Fleckenstein).

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH: Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MI : Médico-technique

SP : Sportif

CULT: Culturel (dont enseignement)

ANIM: Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en Euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifié)

3-1: article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi3-2: article 3, 2^eme alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel3-3: article 3, 4^eme alinéa : emplois permanents à temps non complet (-31H30)

dans les communes de moins de 2000 habitants

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS
 LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE
 LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A
 LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A

C3.1
 C3.2
 C3.3
 C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Etat néant				
CE	Etat néant				
Régies personnalisées	Etat néant				

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie du service	Intitulé/Objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Etat néant				
Lotissement	Etat néant				
Service social et médico-social	Etat néant				

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie du service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

DI

DI - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/ (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil communautaire	Variation de taux /N-1	Produit voté par le conseil communautaire	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	15 935 000.00	1.137 %	10.870%	1.046 %	1 732 925.00	1.047 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11 801 000.00	1.049 %	1.080%	1.048 %	127 224.00	1.047 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	495 900.00	1.021 %	7.570%	1.047 %	37 527.00	1.047 %
CFE	2 485 000.00	1.295 %	20.720%	1.008 %	514 892.00	1.007 %
TOTAL	30 716 900.00	1.110 %			2 412 568.00	1.038 %

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice .	67
Nombre de membres présents . . .	54
Nombre de suffrages exprimés . . .	51
VOTES : Pour	41
Contre	8
Abstentions	2
Date de convocation : 11 Avril 2011	

Présenté par le Président, M. Jean-Marie HAAS,
A DURRENBACH, le 18 avril 2011
Le Président, M. Jean-Marie HAAS,



Délibéré par le conseil communautaire (réuni en session ordinaire)
A DURRENBACH, le 18 avril 2011
Les membres du conseil communautaire,

[Handwritten signatures of council members]

CCSP - BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

Certifié exécutoire par le Président, M. Jean-Marie HAAS , compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le _____ et de la publication le _____
A DURRENBACH, le _____